



Les Thés DAVIDsTEA demanderont au tribunal l'autorisation de déposer un plan d'arrangement en vertu de la LACC

Mai 4, 2021

MONTRÉAL, le 4 mai 2021 - Les Thés DAVIDsTEA inc. (Nasdaq : DTEA) (« DAVIDsTEA » ou la « Société »), l'un des premiers marchands de thé en Amérique du Nord, annoncent qu'ils demanderont l'autorisation à la Cour supérieure du Québec, le vendredi 7 mai 2021, de déposer leur plan d'arrangement en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« LACC ») et de convoquer une assemblée des créanciers, qui se tiendra le 11 juin 2021. Le plan d'arrangement qui sera soumis à l'approbation des créanciers prévoit que Les Thés DAVIDsTEA distribueront un montant total d'environ 18 M\$ CA à ses créanciers et à ceux de DAVIDsTEA (USA) inc., la filiale américaine en propriété exclusive de la Société, en règlement complet et définitif de toutes les réclamations touchées par le plan d'arrangement.

« Le plan d'arrangement est le résultat de discussions approfondies avec nos créanciers. Nous les remercions de leur compréhension, de leur coopération et de leur patience et nous sommes impatients de mener à bien la procédure de la LACC après l'assemblée des créanciers du 11 juin », a déclaré Herschel Segal, président et fondateur de Les Thés DAVIDsTEA.

En vertu de la LACC, le plan d'arrangement doit être approuvé à la majorité simple des voix exprimées par les créanciers de Les Thés DAVIDsTEA inc. et DAVIDsTEA (USA) inc., qui voteront séparément, dont les réclamations sont affectées par le plan d'arrangement, représentant dans chaque cas au moins deux tiers de la valeur en dollars de toutes ces réclamations dûment déposées conformément à la procédure de la LACC.

Comme annoncé précédemment, PwC agit en tant que contrôleur nommé par le tribunal dans le cadre des procédures de la LACC. Tous les documents relatifs aux procédures de la LACC, y compris le plan d'arrangement, seront disponibles au www.pwc.com/ca/davidstea. La Société continuera de fournir des mises à jour tout au long du processus de restructuration de la LACC en fonction des événements.

La société Les Thés DAVIDsTEA ne peut fournir aucune assurance qu'elle obtiendra l'autorisation de la Cour supérieure du Québec de déposer son plan d'arrangement et convoquer une assemblée des créanciers, ou que le plan d'arrangement proposé sera accepté par les créanciers respectifs de Les Thés DAVIDsTEA inc. et de DAVIDsTEA (USA) Inc. selon les modalités et conditions qui y sont énoncées, et ce, en tout ou en partie.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Ce communiqué de presse comprend des énoncés qui expriment nos opinions, attentes, croyances, plans ou hypothèses concernant des événements futurs ou des résultats futurs, et il existe, ou peut être considéré comme existant, dans ce communiqué de presse, des « énoncés prospectifs » au sens de la loi Private Securities Litigation Reform Act de 1995 (la « Loi »). Les mises en garde suivantes sont faites conformément aux dispositions de la loi et dans l'intention d'obtenir les avantages des dispositions de la « sphère de sécurité » de la loi. Ces déclarations prospectives peuvent généralement être repérées par l'utilisation d'une terminologie prospective, par exemple les termes « croit », « s'attend à », « peut », « fera », « devrait », « approximativement », « a l'intention », « planifie », « estime » ou « anticipe » ou, dans chaque cas, leur forme négative ou d'autres variations ou une terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques et incluent des déclarations concernant nos intentions, nos croyances ou nos attentes actuelles concernant, entre autres, nos procédures en vertu de la LACC, l'autorisation par la Cour supérieure du Québec de déposer le plan d'arrangement et de convoquer une assemblée des créanciers, l'approbation du plan d'arrangement par les créanciers de Les Thés DAVIDsTEA inc. et de DAVIDsTEA (USA) inc. conformément aux majorités requises, la pandémie de COVID-19, notre stratégie de transition vers le commerce électronique et les ventes en gros, les ventes futures au moyen de nos canaux de commerce électronique et de vente en gros, les obligations futures en matière de location, nos résultats d'exploitation, notre situation financière, nos liquidités et nos perspectives, l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'environnement macroéconomique mondial, et notre capacité à éviter le retrait de la cote du Nasdaq des actions ordinaires de la Société en raison de la restructuration ou de notre incapacité à maintenir notre conformité aux exigences de cotation du Nasdaq.

Bien que nous estimions que ces opinions et attentes sont fondées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives comportent intrinsèquement une part d'incertitudes et relèvent forcément d'hypothèses à notre sujet, compte tenu des facteurs de risque abordés dans la partie I, « Point 1A. Facteurs de risque » dans notre rapport annuel par le formulaire 10-K pour notre exercice financier se terminant le 30 janvier 2021, déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission et de l'Autorité des marchés financiers. Ces facteurs de risque pourraient avoir une incidence importante sur notre activité, notre situation financière ou nos résultats futurs.

À propos de Les Thés DAVIDsTEA

Les Thés DAVIDsTEA offrent une sélection de marques spécialisées de thés en vrac exclusifs de haute qualité, de thés préemballés, de sachets de thé, d'accessoires et de cadeaux liés au thé par l'intermédiaire de sa plateforme de commerce électronique, au www.davidstea.com/ca_fr, du marché Amazon, de ses clients grossistes qui comprennent plus de 2 500 épiceries et pharmacies, et de 18 magasins canadiens appartenant à la Société. Nous offrons principalement des mélanges de thé exclusifs aux Thés DAVIDsTEA, ainsi que des thés et des herbes traditionnels d'origine unique. Notre passion et notre connaissance du thé imprègnent notre culture et prennent racine dans notre désir d'explorer le goût, la santé et le style de vie du thé. En mettant l'accent sur les saveurs novatrices, les ingrédients axés sur le bien-être et le thé biologique, la Société lance des « collections » saisonnières qui visent à rendre le thé accessible à un large public. Le siège social de la Société est établi à Montréal, au Canada.

Personne-ressource pour les investisseurs

MaisonBrison Communications
Pierre Boucher
514 731-0000
investors@davidstea.com

Personne-ressource pour les médias

PELICAN PR
Lyla Radmanovich
514 845-8763
media@rppelican.ca